



**RÉSERVATION • CONDITIONS DE VENTE**

**Pour réserver votre voyage ou séjour avec Destination Merveilles**

**Inscription** : Elle devient effective à réception du bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 30% + le montant de l'assurance annulation-rapatriement si vous la souscrivez (voir la rubrique "assurance" des conditions particulières de vente ci-dessous) ou de la totalité du montant du séjour pour les inscriptions inférieures à 30 jours du départ. Règlement du solde 30 jours avant le départ.

**Modes de règlement** : Chèque, chèque vacances ou CB sur place ou à distance (dans ce cas, merci de nous communiquer les numéros de votre CB + la date de validité + le cryptogramme, par téléphone, fax ou e-mail).

**À bientôt sur nos sentiers !**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

DESTINATION MERVEILLES – Agence de voyages LI.006.01.0001

Séjour : ..... Dates .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Arrivée en : Voiture  Train  Avion  Type de chambre : Matrimoniale  À 2 lits  Individuelle

Je souscris une assurance multirisque à l'inscription (montant de la prime indiqué dans les conditions particulières de vente).

Je ne souscris pas le contrat d'assurance proposé par Destination Merveilles et certifie avoir mes propres assurances :

Cie : ..... N° Police : ..... Date de validité : ..... (mentions obligatoires)

Nom/Prénom	Date naissance	Montant Séjour	Montant Assurance	Montant Total	Acompte 30% + Assurance	Solde
<b>Totaux</b>						

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions particulières de vente et être en bonne santé.**

Date :

Signature :

➔ **À retourner complété et signé à DESTINATION MERVEILLES - 10 rue des Mesures - 06270 Villeneuve-Loubet accompagné du règlement.**

## Conditions générales de vente

Décret n° 94.490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92.645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours. Elles figurent en annexe de nos factures et l'achat d'un voyage implique l'acceptation.

### Destination Merveilles : Conditions particulières de vente 2009

**Inscription** : L'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente. Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et être accompagné d'un acompte de 30 % par participant (100 % à moins d'un mois du départ). La réception de l'acompte n'implique l'acceptation de l'inscription que sous réserve des places disponibles. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par Destination Merveilles d'un email de confirmation. Les voyages Liberté, voyages en groupe préconstitué, voyages d'entreprise et expéditions sont l'objet de conditions particulières de vente qui complètent et/ou modifient les présentes conditions générales de vente. Ces conditions particulières de vente seront jointes aux propositions relatives à ces types de

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénom du participant figurant sur son passeport ou sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Si les noms et les prénoms sont changés après l'inscription, des frais de modification d'un minimum de 100 euros seront facturés par Destination Merveilles. En cas de rachat du billet d'avion, le montant des frais s'élèvera au prix du nouveau billet.

**Pour vos règlements** : Vous pouvez utiliser des chèques libellés à l'ordre de Destination Merveilles, des virements bancaires, le règlement par CB sur place ou par VAD et le règlement par chèques vacances.

**Annulation** : En cas d'annulation de votre part, le montant des sommes retenues est calculé selon le barème ci-dessous (par personne). Il convient de nous aviser immédiatement de votre annulation par fax, télégramme ou lettre avec AR. Un retard injustifié de plus de cinq jours de cette déclaration pourrait entraîner le non remboursement par l'assureur. La prise en charge par les garanties TMS CONTACT est basée sur la date de survenance de l'événement entraînant la garantie. Pour toute annulation avant les barèmes ci-dessous, votre acompte vous sera remboursé à l'exception d'une somme forfaitaire de **50 € par personne**, pour frais de dossier (non remboursable par l'assurance).

Ensuite, s'applique les barèmes suivants :

#### Séjours sans aérien

- \* À plus de 30 jours : Forfait de **50 €** par participant.
- \* De 30 à 22 jours : **25 %** du montant du voyage.
- \* De 21 à 15 jours : **50 %** du montant du voyage.
- \* De 14 à 8 jours : **75 %** du montant du voyage.
- \* De 7 à 2 jours : **90 %** du montant du voyage.
- \* Moins 2 jour du départ : **100 %** du montant du voyage.

#### Séjours avec aérien

Compte tenu des conditions de réservation fixées par certaines compagnies aériennes pour certains types de vol (vols à tarifs promotionnels), toute annulation d'un participants, **dès l'inscription**, est payante. Quel que soit le délais entre l'annulation et la date de départ prévue, **le prix du billet d'avion est dû**. Il sera retenu sur l'acompte versé et le complément éventuel vous sera facturé. Dans certains cas, ces frais peuvent être pris en charge par votre assurance annulation. Nous vous invitons à être attentif à vos contrats d'assurance.

Pour éviter ces frais d'annulation, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation.

Destination Merveilles se réserve le droit d'annuler un départ pour nombre insuffisant de participants, celle-ci interviendra au plus tard 21 jours avant la date du départ. Les participants se verront intégralement rembourser les sommes versées, mais ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité autre que le remboursement de ces sommes, Néanmoins, si l'ensemble des participants l'accepte, le voyage peut-être maintenu moyennant un supplément de prix calculé au plus juste. Vous en serez informés au moins 21 jours avant le départ. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait d'un participant, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement. Des conditions météorologiques défavorables ne sont pas un motif valable d'annulation. D'autres causes d'annulation, liées à une situation locale à risque (politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle, etc.), peuvent intervenir à tout moment. Dans tous ces cas, les personnes inscrites sont intégralement remboursées, mais ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

**Interruption de voyage** : Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement. De même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur (voir rubrique Responsabilité).

**Assurance** : Il est indispensable d'être couvert par une assurance multirisque. Pour votre sécurité, et par expérience, nous avons souscrit auprès d'une compagnie spécialisée, TMS CONTACT, un contrat global afin de vous prémunir de toutes surprises. Une copie de nos conditions générales d'assurance vous sera remise à l'inscription. Cette assurance vous garantit "le remboursement des frais d'annulation ou d'interruption - accident - maladie - frais de recherche ou de sauvetage - assistance - rapatriement" selon les modalités du contrat. Cette assurance est facturée à l'inscription, et représente un supplément de tarif indiqué dans la grille ci-dessous, en fonction du montant unitaire du séjour. Cette assurance se cumule parfois, et en partie,

avec certaines assurances individuelles. Si vous refusez notre assurance, les coordonnées de votre assurance personnelle doivent accompagner le bulletin d'inscription afin qu'en cas de sinistre, nous puissions au moins la prévenir.

Nous faisons toujours le maximum afin que les dossiers d'assurance soient traités rapidement, mais ne pouvons être tenus pour responsables des décisions et des délais de réponse de TMS CONTACT.

Destination Merveilles sert d'interface entre ses participants et l'assureur; elle n'a pas de latitude pour influencer, d'une façon ou d'une autre, sur l'une ou l'autre des parties. Nous nous en tenons aux conditions strictes de vente. Les annulations, quelle que soit la date, ne dispensent pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevables; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

Montant du voyage/séjour	Montant de la Prime multirisque	Montant du voyage/séjour	Montant de la Prime multirisque
Jusqu'à 400 €	12,5 € /Personne	De 801 € à 1600 €	35 € /Personne
De 401 € à 800 €	22 € /Personne	Plus de 1601 €	4 %

#### Responsabilités :

- **Formalités** : Les renseignements donnés sur nos fiches techniques concernant les formalités de police, douane et vaccin doivent être vérifiés, de même que les liaisons (ferroviaires, aériennes,...) qui sont données à titre indicatif, et ne peuvent engager notre responsabilité. Il incombe notamment à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination, vaccins recommandés), et de respecter ces formalités au cours du voyage.

- **Risques** : Toute activité physique ou voyage comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant en est conscient et l'assume en toute connaissance de cause, et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir, à Destination Merveilles, aux accompagnateurs ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par l'accompagnateur. Destination Merveilles ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un membre du groupe. Destination Merveilles se réserve le droit d'écarter du séjour, à tout moment, une personne dont le comportement peut être considéré comme compromettant la sécurité ou le bien-être du groupe. À ce titre, l'accompagnateur reste seul juge sur le terrain. Aucune indemnité ne serait alors être due.

**Itinéraires** : Destination Merveilles se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier les itinéraires ou certaines prestations du programme, directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur. De ce fait, les conditions d'hébergement et les autres prestations peuvent être légèrement modifiées.

**Bagages** : Chaque participant à la responsabilité de ses propres bagages. Destination Merveilles vous propose, par l'intermédiaire de l'assurance annulation multirisque, une responsabilité civile pour le vol ou le retard des bagages selon les modalités du contrat.

**Généralités** : Destination Merveilles agit en qualité de mandataire auprès des transporteurs, aubergistes, hôteliers etc., et ne peut être tenu pour responsable des retards, vols, accidents... indépendants de notre volonté.

Si les dates aller et retour du voyage sont modifiées, en raison d'une perturbation du transport aérien, à l'aéroport d'embarquement ou durant le voyage, nous ne pouvons en aucun cas être tenus pour responsables, et vous demanderons une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés (hôtels, repas, transferts, frais de téléphone...), Destination Merveilles ne pouvant se substituer aux manquements d'une compagnie aérienne. Par ailleurs, les règles du transport international ne rendent pas responsables des retards éventuels les compagnies aériennes. Il vous appartient, en cas de correspondances que vous devriez prévoir, de garder un laps de temps d'autant plus important que votre destination est lointaine. Destination Merveilles agissant en qualité d'intermédiaire entre, d'une part le client, et d'autre part les prestataires de service (transporteurs, hôteliers, affréteurs, agences locales, chefs d'expédition, ...), ne saurait être confondue avec ceux-ci qui, en tout état de cause, conservent leur responsabilité propre.

**Convocation de départ** : L'heure de rendez-vous doit être respectée. Les retardataires s'exposent aux inconvénients qui pourraient résulter de leur manque d'exactitude (place occupée, obligation de rejoindre le groupe par leur propre moyen...) et ce sans indemnité ni remboursement de notre part. Chaque participant doit se reporter à la fiche d'informations complémentaires délivrée pour chaque séjour, après inscription.

**Prix** : Les tarifs indiqués s'entendent sur une base minimum de participants, variable selon les séjours et précisée sur les fiches techniques. Tous les prix indiqués sur la base des tarifs, du taux de change et de la fiscalité en vigueur à la parution du document. Ils sont susceptibles de réajustement d'ici la date de départ, en cas d'évolution sensible de l'un de ces facteurs ayant servi à la base de leur élaboration (taxes aériennes, surcharge carburant...). Nos tarifs ne comprennent jamais : Le supplément chambre individuelle, les boissons et les dépenses personnelles, l'assurance annulation et les prestations annoncées dans la rubrique « Ce prix ne comprend pas ».